

Guide pour les employés : Quand rester à la maison

Ce document vous aidera à déterminer si vous devez rester à la maison et déterminera également la date de votre retour au travail. Les employés doivent compléter le [questionnaire d'évaluation quotidien du ministère de la Santé COVID-19](#) (pour les adultes de plus de 18 ans) chaque jour avant de se présenter au travail. **Si vous avez répondu « Oui »** à l'une des questions de ce questionnaire, **NE VOUS RENDEZ PAS** au travail. Restez à la maison et suivez les instructions ci-dessous. Si la réponse est « Non » à toutes les questions, vous pouvez vous rendre à votre lieu de travail.

Malade avec les symptômes principaux de la COVID-19 (nouveaux symptômes, ou aggravation des symptômes)	Malade avec les autres symptômes de la COVID-19 (nouveaux symptômes ou aggravation des symptômes)	Contact étroit avec un cas positif de COVID-19
<ul style="list-style-type: none">• Fièvre (38° C ou plus)• Toux• Essoufflement• Écoulement nasal• Gorge irritée• Perte du goût ou de l'odorat	<ul style="list-style-type: none">• Frissons• Congestion nasale• Déglutition douloureuse• Maux de tête• Douleurs musculaires• Douleurs articulaires• Sensation de malaise, fatigue• Nausée, diarrhée, vomissements• Perte d'appétit inexplicable• Conjonctivite	<ul style="list-style-type: none">• Vit avec un cas de COVID-19, <i>OU</i>• A été en interaction fréquente, étroite ou prolongée avec un cas de COVID-19

Que dois-je faire?

<p>L'employé doit s'isoler (obligation légale) et faire un <u>test rapide</u>.</p> <ul style="list-style-type: none">• Si l'employé reçoit un résultat négatif à un test PCR OU deux résultats négatifs à des tests rapides (24 heures entre chaque test), il doit s'isoler jusqu'à ce que les symptômes disparaissent.	<p>L'employé doit rester à la maison jusqu'à la disparition des symptômes et peut utiliser un <u>test rapide</u>.</p> <ul style="list-style-type: none">• Si l'employé reçoit un résultat positif:<ul style="list-style-type: none">➢ Les employés <i>doublement vaccinés</i> doivent s'isoler pendant 5 jours à compter de l'apparition des symptômes ou jusqu'à ce qu'ils disparaissent, selon la durée la plus longue.➢ Les employés <i>qui ne sont pas complètement vaccinés</i> doivent s'isoler pendant 10 jours à partir du début des symptômes ou jusqu'à ce que les symptômes disparaissent, selon la durée la plus longue.➢ Avertir votre superviseur pour assurer un suivi approprié et pour respecter les protocoles de santé publique.• Avertir tous les contacts étroits fréquentés dans les 48 heures précédant l'apparition des symptômes.	<ul style="list-style-type: none">• Si l'employé est <i>doublement vacciné</i> et qu'il ne présente aucun symptôme, l'employé peut aller au travail.• Si l'employé <i>n'est pas complètement vacciné</i> :<ul style="list-style-type: none">➢ L'employé doit rester à la maison et NE PAS aller au travail et/ou à d'autres activités pendant 10 jours à compter du dernier jour d'exposition. <i>OU</i>➢ Si l'employé a eu le COVID-19 au cours des 90 derniers jours, il peut aller au travail, tant qu'il ne présente aucun symptôme.• Tous les contacts familiaux doivent surveiller les symptômes. Si des symptômes se développent, isolez-vous et remplissez l'<u>outil d'évaluation COVID de Santé Alberta</u>.
---	---	---

Quand puis-je retourner travailler ?

<ul style="list-style-type: none">• Si l'employé a un résultat négatif à la COVID-19 - un PCR ou deux tests rapides à domicile (24 heures entre chaque test) - il peut revenir lorsque les symptômes disparaissent.• Si le test de l'employé est positif et qu'il est <i>complètement vacciné</i>, il peut revenir après l'isolement de 5 jours et la disparition des symptômes, selon la durée la plus longue. Cependant, l'employé doit porter un masque pendant 5 jours en tout temps lorsqu'il est au travail, sans exception.• Si le test de l'employé est positif et qu'il n'est <i>pas complètement vacciné</i>, il peut revenir après la période d'isolement de 10 jours et la disparition des symptômes, selon la durée la plus longue.	<ul style="list-style-type: none">• Si l'employé a un résultat négatif au COVID-19 - un PCR ou deux tests rapides à domicile (24 heures entre chaque test) - il peut revenir lorsque les symptômes disparaissent.• Si le test de l'employé est positif et qu'il est <i>complètement vacciné</i>, il peut revenir après l'isolement de 5 jours et la disparition des symptômes, selon la durée la plus longue. Cependant, l'employé doit porter un masque pendant 5 jours en tout temps lorsqu'il est au travail, sans exception.• Si le test de l'employé est positif et qu'il n'est <i>pas complètement vacciné</i>, il peut revenir après la période d'isolement de 10 jours et la disparition des symptômes, selon la durée la plus longue.	<ul style="list-style-type: none">• Si l'employé est <i>complètement vacciné</i> et ne présente aucun symptôme, il peut aller au travail.• Si l'employé n'est <i>pas complètement vacciné</i>, il peut retourner au travail 10 jours après le dernier jour d'exposition, en autant qu'il ne présente aucun symptôme.➢ Si l'employé vit avec un cas positif, son isolement de 10 jours commence le lendemain de la fin de l'isolement du cas de COVID-19.
--	--	--

Que faire si je n'ai aucun symptôme et que j'ai un résultat positif à un test rapide?

L'employé doit rester à la maison et s'isoler immédiatement. 24 heures après le premier test, effectuer un deuxième test rapide à domicile. S'il est positif, l'employé doit continuer à s'isoler, puis suivre les instructions ci-dessus. Si le test est négatif, l'employé peut retourner au travail, tant qu'il reste asymptomatique.

REMARQUE : La résolution des symptômes signifie une amélioration des symptômes et une absence de fièvre pendant 24 heures, sans l'utilisation de médicaments anti-fièvre. Ce document est basé sur le [questionnaire d'évaluation quotidien du ministère de la santé](#) (Alberta Health) (pour les employés de moins de 18 ans) et il est susceptible d'être modifié à mesure que les informations deviennent disponibles. Pour plus d'informations, contactez [Health Link](#).